

en bon ordre et qui ne tardera pas sans doute à obtenir des conditions avantageuses pour prix de sa soumission. Cinquante à soixante mille Polonois sous les armes peuvent encore se réunir et faire trembler l'ennemi, qui a ses raisons pour redouter le désespoir de nos soldats. Grâce à cette heureuse circonstance, nous pouvons espérer que la réaction sera moins terrible que nous nous l'imaginons. Et déjà nous avons l'assurance du feld-maréchal qu'une amnistie sera offerte immédiatement à tous ceux qui se soumettront dans les trois jours au pouvoir de l'Empereur. Rassure-toi donc, mon enfant, la capitulation prochaine de l'armée ramènera Raphaël parmi nous, et tous ensemble nous nous résignerons aux décrets de la Providence en attendant des jours meilleurs.

— Ce que je demande surtout à Dieu, reprit Rosa en retenant avec peine ses soupirs et ses pleurs, c'est qu'il nous réunisse ! Je serai ensuite toujours assez forte pour les épreuves qui se présenteront. Mais croyez-vous que nous puissions compter sur cette promesse d'amnistie ?

— Je le crois, répondit le comte, parce que la politique nous la promet beaucoup plus que la clémence. Si le feld-maréchal en avait parlé avant la capitulation de la ville, je craindrais que ce ne fût une leurre ; mais ce n'est que depuis son entrée dans Varsovie que cette assurance nous est donnée : nous pouvons y ajouter foi.

Quelque sondé que le comte pût être dans ses prévisions, il montrait cependant plus de confiance qu'il n'en avait au fond du cœur, car c'était l'unique moyen de rassurer sa fille. Le premier et le second jour de l'occupation de Varsovie rien ne vint démentir les promesses du vainqueur ; les Russes se cantonnèrent dans la ville en se conformant avec mesure à toutes les prescriptions de la discipline militaire, ce qui put motiver en apparence cette triste et célèbre parole du gouvernement français : " L'ordre règne à Varsovie ! " Le troisième jour l'acte d'amnistie fut en effet proclamé en faveur de tous ceux qui seraient aussitôt leur soumission. Le comte se disposait à remplir cette pénible démarche, lorsqu'un de ses amis, membre de la chambre législative, entre précipitamment chez lui et lui apprend l'arrestation d'un de ses collègues, du comte Xavier Sebatyn, au moment où il se présentait aux autorités russes pour obtenir le bénéfice de l'amnistie.

— Voilà la bonne foi des Russes, ajoute le député en se retirant ; je vous engage donc, mon cher comte, à fuir, si cela vous est possible, ou du moins à vous tenir caché.

— Mon père, s'écrie alors Rosa, toute saisie de ce qu'elle vient d'entendre, il faut profiter sans retard de cet avis, et vous mettre à l'abri de la vengeance des Russes.

(A continuer.)

DECES.

A Québec, le 22, M. Edouard-René Caron, fils aîné de l'hon. E. R. Caron, âgé de 18 ans, d'une inflammation intestinale.

Le 11 du courant, à la Rivière-du-Loup, District des Trois-Rivières, Antoine Caron, âgé de 33 ans et quelques mois. Cet intéressant jeune homme, sourd-muet de naissance, était passablement instruit dans les deux langues française et anglaise ; il avait une imagination de feu, un cœur droit et sensible, une intelligence avide de connaissances. Il fut un élève distingué de l'école des sourds-muets dirigée par M. R. McDonald à Québec ; il enseigna avec succès à St. Hyacinthe dans une institution qui aurait dû exister toujours pour le bonheur de tant d'infortunés frappés de mutisme.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHICAIRE, a transporté son établissement du numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de Transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncée, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Il sont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur sera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

AVIS.

UN INSTITUTEUR d'expérience qualifié pour une Ecole-Modèle ; capable d'enseigner la langue anglaise avec une prononciation parfaite, pouvant prendre la conduite d'un chœur pour les cérémonies etc. etc., et enseigner la tenue des livres de comptes de marchand, les principes de l'arpentage, l'arithmétique dans toute son étendue, etc. désirerait se placer dans une paroisse au proche de Montréal autant que possible, il serait prêt à prendre engagement avec Messieurs les Commissaires, présentement pour commencer au 1er Juillet prochain, il faut s'adresser à Messire E. LECOURS, prêtre et curé de Chateauguay.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

MONTREAL, 14E. NOVEMBRE 1846.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité à l'annonce insérée dans le Canada Gazette de ce jour (14 novembre), en tête de l'liste No. 7 des réclamations de Miliciens du Bas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30e. juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les audavits et autres papiers requis n'auront pas alors été produits ; et que tout Script, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

Une insertion mensuelle de Paris qui précède jusqu'au 30e. juin 1847, dans la *Mirerre, l'Urope des Canadas, les Mélanges Religieux, le Canadien, le Journal de Québec.*

BOIVIN, ORFEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,
PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, en sorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus acheté dans les pays étrangers.

Novembre 1846.—3m.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE.

PAR MESSIRE LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du Public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix : 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscription seront déposées chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPELEAU & LAMOTHE et à l'INSTITUT CANADIEN.

G. N. GOSELIN,

AGENT.

17 janvier.—4s.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. OLIER,

FONDATEUR DE ST. SULPICE ET DE LA COLONIE DE MONTREAL,

AVEC PORTRAIT.

Publié avec l'approbation de Monseigneur l'Évêque, à l'occasion de la guérison de Sœur Marie S. Dufresne, à présent dite Sr. OLIER.

Se vend 15 sous chez M. Perrault, imprimeur, MM. Fabre et Cie., libraires, et chez les Portiers du Séminaire, du Collège, de l'Hôtel-Dieu et de la Providence.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier

ET TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blane, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURIS DE CHAPE ET BANDE DU DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

“ DAMAS brochés en or et couleurs.

“ “ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLÈTES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appariées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à plis d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directes s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.
New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année.

Prise des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7½d.

Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.

Chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.

Chaque insertion subséquente, 1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. E. R. FABRE, libraire. Montréal.

M. MARTINEAU, prêtre, vicaire. . . . Québec.

M. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. . . Ste. Anne.

M. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLANGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.